



## CDD sans contrat dans la fonction publique

Par **minimoi93**, le **03/01/2016** à **23:34**

Bonjour,

C'est la quatrième année où j'enchaîne des CDD en tant qu'adjointe d'animation 2e classe. J'étais habitué à travailler dès septembre et de ne signer mon contrat qu'en mi-novembre. Mais là, je ne vois toujours rien venir. J'ai fait une demande de titularisation en 2015 (étant présente sur la ville depuis 11 ans dont 4 à temps complet) mais je n'ai pas été retenue, me faisant miroiter une titularisation pour la session prochaine. Sont-ils dans la légalité ? Que puis-je faire ?

Par **P.M.**, le **04/01/2016** à **08:55**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la fonction publique...

Un CDD dans la fonction publique peut provenir d'un Arrêté sans contrat écrit...